AUTRES ANNONCES.

[illegible] marché payé pour [illegible] Crocodile, Sal. S'en. rue [illegible] 26 juin—1 m

DEMANDES.

CUISINIERE.—On désire une cuisinière [illegible] aller à la Pain St-Louis. S'adresser immédiatement au No 94, rue de l'Esplanade, entre [illegible] et Dauphine. 28 juin—1 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jules Lapène.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,797.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Léon Queyrouze, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 juin—27—15 juillet.

Succession de Hermann Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,792—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Caroline H. Chaline, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 15

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,148—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers que William Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres testamentaires datif dans la succession de feu James Richardson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 juin—18 23 27

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,248—Division C.—Attendu que Regina Kauffman, veuve C. Jaques Dillon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession feus James Dillon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 juin—23 27—2 juil

Succession de H. A. Bourgeois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,802.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Léon Queyrouze, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 juin—17 21 26

Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,865—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Newell Tilton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 juin—21 26 30

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,893—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Jackson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 juin—18 23 27

Succession de Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,095—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Jas. Tierney vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,847.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Meyer, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

E. W. Troegel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,651.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Riceland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Joaquin Samboia vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,736.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Jackson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

Jas. Tierney vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,847.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Meyer, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous les deux en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'ici suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce but, de nos noms et portraits, avec notre approbation, ce certificat, auquel nous joignons la facsimile de nos signatures.

G. T. Beauregard. J. St. Emile. COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

H. H. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 14 JUILLET 1891.

GROS LOTS $300,000

100,000 Numéros Tiens l'Urne

LISTE DES LOTS!			
1 Lot de	$300,000, soit	$300,000	
1 Lot de	100,000,	100,000	
1 Lot de	50,000,	50,000	
1 Lot de	25,000,	25,000	
2 Lots de	10,000,	20,000	
5 Lots de	5,000,	25,000	
25 Lots de	1,000,	25,000	
100 Lots de	500	50,000	
200 Lots de	300,	60,000	
500 Lots de	200,	100,000	

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nous correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

L'Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mail à toutes les Loteries, nous avons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Opérations comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement et à tout jamais ses tirages après le 1er janvier 1895 continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CHOSES TENUES la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché, pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les chasseurs de lots ont été trompés et se sont [illegible] LISTES DE LOTS [illegible]

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, Ln.".

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 82 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association. Le montant de cette valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. L. Lefleurien, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,000 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de cette association dont les affaires sont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont ces noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Arnstein, F. Alpuente, Joseph Batt, A. Baylis & Co., W. R. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Balleu, L. Behelet, J. Brandon, J. F. Bartholomy, Bornin & Bro., G. Barba, J. A. Blaffer & Co., Jean Ballonche, Samuel Bandera, James B. Coleman, Amadie Couturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casso, agent, Eugene Caillou, J. Cassard, J. H. Chipok, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drouet, A. Dumestre, Davallier & Co, S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fistas, J. A. Fernandez, Fritz & Brandon, J. B. Frank, Gustave Furaste, Falker & Gunsenheim, Mme Gust. Fournace, Joseph Gatzinger, T. Generally, Isadore Gerard, Goldenbow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guinault, E. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anna Hill, O. O. Holts, Marx Israel, Johnson & Manson, Jouannand & Co, B. Jakzon, Harriet Johnson, C. W. Kullender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrien, M. Lamason, C. L'Hote & Co, Edward Lisoby, Laboulaz & Dehle, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Monteuse & Co, A. J. Monteih, M. Mann, P. Mason, J. G. Monroe, curator, Chas Maussen, Succ. de J. Manaud, Philip McGabe, Lucien Mallo, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Morton & Bell, A. Olivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigne, A. Petit, H. Pedarre, A. Pallacio, F. Foss, A. Quinte Fils, E. Roger & Co, J. Straus, J. S. Sarrazin, G. Schmidt, Strauss, B. Smith, M. Sock, Smith & Co, F. Simon, D. H. Symart, J. B. Saulat Schuller, David Sewell, Mme M. E. B. F. Schmiedeve, H. N. Sorin, Nicholas Th, A. Tassed, commat st. Tode, W. Van Benthuysen, M. Vorster, Philip Vollerin, Philip Vogan, Jos. Vogelsang, Mme Wm. Wilkinson & Wolfe, Mme Wm. Wilkinson & Wolfe, A. M. Agelasta, A. Alciator, Joseph Brogers, Dr. I. Bordes, W. R. Bell, administ'r, A. Badault & Co., Lerder & De Smet, F. Belden, F. Bergn, Louis Bauer, R. Beltran, D. E. Barbarde, W. Alexandre Blasse, J. A. Bordanat, Domagerie & Lambor, F. Calloway, agent, P. Caro, François Carrere, Cassidy & Miller, P. Casso, E. Connell, L. Chazoet, Herman Curtius, John Crickard, Dubois & Lacaniere, P. Duchesne, A. Delmotte, J. O. Denis, De Solzer Hart & Co, George Dejean, G. M. Doll, M. T. Ducros, A. De Saite Gême, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co, J. Finich, Charles Fits, M. Falicy, E. C. Reinons, G. R. Finsley, Joseph Guengheimer, Generolly & Aliex, A. Grouchy, Fred Good, Mme Arcoto Guivand, Howard Gorman, J. Gardel, Herman & Vignes, George How, M. D., B. Herrero, Mme Henry Hébert, Imonn Aycock & Co, O. B. Johnson, J. M. Justiniani, F. Janfroid, Emile Kern, Kendig & Co, Antoine Lemmont, B. Laplace, E. Layton, La. Equit. Life Ins. Lang & Bernheimer, Mme J. B. Lepreis, Sur Le. Los Manufact. Co, Percy Lamis, Charles Manson, J. Mandin, E. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, T. Moreau, Gryllis Marigny, V. Mulhaupt, H. Marix, Revelle Rivette, Frank Oberhauser, H. D. Orden exécuteur, S. P. Farmly, agent, Pritchard & Beckham, Perkins, Swanson & Co, S. B. Packard, B. Piffet, Planters Cotton Press, E. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Baron, William Sweets, Southern Bamle Culture, Asgn., Swarbecker & Dryer, H. F. Blumken, Schneider & Zuberbier, Stagelland & Co, S. Salbary, T. J. Stewart, F. Sombies, O. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Ramsesteth, R. Terrebonne, E. M. Todd & Co, E. A. Tyler, W. J. Vogel, James Vignaud, François Vaiss, Philip Vogel, L. A. Villa, James Wilson, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de meubles de maisons—Comptant—Cash, etc.

N. J. Darlington vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,797.—En vertu d'un writ de vente en date du 16 juin 1891 de l'Honorable Chas. W. Drown, Juge de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au comptant, à la Bourse des Encanteurs, ce MARDI, 14 juillet 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

1° Un lot de meubles de maison assortis et d'après un inventaire.

2° Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 juin—27 juil 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Carondelet et Josephine, et dans l'Ile Borgne sur dites rues et les rues Brainard et Jackson.

Michael McQuade vs Octave A. Fabre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans: No 32,808—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Samuel Levy à la succession de Solomon Levy. No 29,267 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et spécialement tous les droits, titres et intérêts à la propriété décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Borgne, bornant la rue Dublin, du côté qui par le No clair dans l'Ilet bornant le Chemin Félicité et les rues Camp, Ste Marie et Magazine, sur un plan fait par Jules Dreux, daté le 11 avril 1887. Le dit terrain mesure trente pieds de face au Chemin Félicité, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds neuf pouces sur la ligne le séparant du lot No six, et cent vingt quatre pieds huit pouces cinq lignes sur le côté le séparant du lot No six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

8 juin—8 15 22 29—6 11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sheriff de propriété de valeur améliorée connu comme le No 224 rue Huitième, et formant l'encoignure de la rue Chestnut.

Thomas L. Bayne vs. Philip Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,044.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivise du défendeur Leander Sunderland dans la propriété décrite ci après, à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé rue Patton, entre Eléanor et State, en cette ville dans l'Ilet borné par les dites rues et la rue Lanl, (anciennement Jersey) et la ligne inférieure de Bloomingdale connue sous le No 17 au dit Ilet, et mesure trente pieds de face rue Patton sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—22 29—6 13 20 25 juil

Vente d'intérêt dans une propriété du Troisième District.

Prosper Bonnet vs. Célestin Dufaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,054.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

La moitié indivise de six lots de terre.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par les numéros Dix, Onze, Douze, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre, dans l'Ilet numéro Trois, borné par les rues Hancock, Humonville, Bienvenue et Moreno. Les dits lots de terre se touchent et mesurent, chacun, comme suit, à savoir:

Les lots numéros Dix, Onze et Douze mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Bienvenue, sur une profondeur de cent trente six pieds dix pouces, entre lignes parallèles et égales, et les lots numéros Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt quatre mesurent vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Humonville, sur une profondeur de cent trente six pieds dix pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 juin—22 29—6 11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Troisième et St-David (les autres rues étant Deuxième et St-Patrick).

Peter O. Rosenstrauch vs Jacob Eberhardt et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,883—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Un de l'Ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Patrick et St-David, conformément à un plan dressé par A. de Young, le 26ème jour de février 1862 et déposé à l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied anglais. Le dit numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

AVIS.

Ce soir vous nous les jours d'Abeille à [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCKS.

Chemin de fer, Assurance, Abattoirs et Water-Works.

Succession de Mme Odile Morel, femme d'Eugène Feliz de Eugène Feliz.

No 33,104.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet.—MARDI, 7 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, Juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 mai 1891 et rendu dans la succession de Abraham B. Reading, et son épouse Margaret B. Reading, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, et dépendances lui appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Front, Peters, (anciennement Royalville) Chartres et Moreno, et mesurant 30 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 2 chambres dans une maisonnette en bois à deux étages avec briquetée etc.

Le lot est désigné par le No 4 sur un plan annexé à l'acte de vente portant C. de Armas, ancien notaire en cette ville, à la date du 7 août 1867; suivant le dit plan le dit lot mesure 15 pieds 5 pouces de face à la rue Front sur 80 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et faisant face dans le fond à une allée de 4 pieds 11 pouces de large en commun du dit lot et à d'autres et survant rue St-Louis. Sa proximité des brasseries et des chantiers de bois du Vieux Bassin assure à cette propriété une occupation constante et des revenus réguliers. Un rapiécement de première classe pour un petit capital.

Conditions—La moitié au plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an de crédit par billet garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent pour libérer la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 juin—6 13 20 27—4 11 juillet

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District. Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32 973.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire de Thomas Smith et als. vs James B. Simonti, le 25 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le magasin-résidence en bois à deux étages situé sur les rues Perdido et Howard dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Constance, désigné comme les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 novembre 1890. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 26 pieds 7 pouces 11 lignes de face à la rue Perdido sur 90 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Perdido et Howard.

2° Le magasin et résidence à un étage sur l'encoignure sud-est des rues Constance et Bordeaux, dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Live Oak maintenant (Constance,) Bordeaux, Laurel et Lyon. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 dans l'Ilet No 17, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bordeaux.

Conditions—Un tiers au plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant qui sera saisi, et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les soumissions sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Wolfe, Esq., notaire.

31 mai—31—juin 6 13 20 27—juil 4 11

JOHN D. BURGHARDT,
Plombier et ajusteur de tuyaux de vapeur et de gaz, brasseur,
103 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Lne.
Marchand de: Lustres, globes, branches, balançoires, lavabos, tuyaux de cuivre et de plomb et bordés de fontaines, tuyaux de cuisines et toilettes, tuyaux de jardins, devidoirs de tuyaux, steves à vapeur, huile et gaz, tuyaux de plomb et bordés de fontaines, pompes modèles, une spécialité. Tél. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages dans le centre de la ville et rémunérative.

Rue Trémé entre St-Louis et Toulouse.

Succession de Mme M. Mathes.

No 22,134—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. C. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, Juge de la Cour Civile de District Division B pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 mai 1891 et rendu dans la succession de Mathes.

La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises No 90 1/2 rue Trémé entre St-Louis et Toulouse dans l'Ilet borné par l'Artais dans le Second District de cette ville, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres dans une cuisinière en bois à deux étages avec briquetée etc.

Le lot est désigné par le No 4 sur un plan annexé à l'acte de vente portant C. de Armas, ancien notaire en cette ville, à la date du 7 août 1867; suivant le dit plan le dit lot mesure 15 pieds 5 pouces de face à la rue Trémé sur 80 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et faisant face dans le fond à une allée de 4 pieds 11 pouces de large en commun du dit lot et à d'autres et survant rue St-Louis. Sa proximité des brasseries et des chantiers de bois du Vieux Bassin assure à cette propriété une occupation constante et des revenus réguliers. Un rapiécement de première classe pour un petit capital.

Conditions—La moitié au plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an de crédit par billet garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent pour libérer la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour Civile de District, Division E, daté le 29 mai 1891 et un ordre supplémentaire daté le 4 juin 1891 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Un lot de meubles de maison contenus dans le local, coin de l'avenue Napoléon et de la rue Baronne.

2° Six vaches et deux veaux.

3° Le bon voiture, etc., des affaires conduites auparavant par le défunt.

4° Trois actions du Gorman Mens Singing & Benevolent Association.

5° Un droit de membre dans le Inter State Fire Association.

Conditions—Comptant.

21 juin—21 22—juil 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES

—ET DE—

Beaux terrains convenables pour y bâtir

—DANS—

Une localité de résidences de choix

—ET—

Un quartier qui prend de valeur rapidement.

Nos 206, 208, 210, 212, 214 et 216 AVENUE NAPOLEON,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Placements d'argent de premier ordre et demeures.

SUCCESSION DE DANIEL DARMS.

No 32,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, Juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 29 mai 1891, et un ordre supplémentaire daté de 4 juin 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le jeli cottage-résidence en bois, Nos 214 et 216 avenue Napoléon, au coin Sud-est de la rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'Avenue Napoléon, les rues Jens, Carondelet et Baronne, retiré de la banquette, six chambres, cuisine, deux citernes et une grande écurie en bois à deux étages. La terre rompieud deux terrains désignés par les lettres A sur un plan de Charles Le Vasseur de l'Isle, voyez, le 13 mai 1861, formant le coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Baronne, et mesurant 59 pieds 3 pouces plus ou moins, de façade sur l'Avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Baronne.

2° Le beau cottage double, élevé de terre, en briques à distance de la rue, Nos 210 et 212 avenue Napoléon, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par l'Avenue Napoléon et les rues Jens, Carondelet et Baronne, ayant galeries devant et sur côtés, quatre chambres, ouvert et citerne de chaque côté. Le terrain comprend deux terrains désignés par la lettre B sur le susdit devis et plan et mesurant 51 pieds 3 pouces de façade sur l'avenue Napoléon; la même largeur à l'arrière sur une profondeur de